

ANNEXES

- Annexe 1 : L'arrêté 2026/198 du 04/08/2026 portant ouverture d'enquête publique
- Annexe 2 : Affichage de l'Avis d'enquête
- Annexe 3 : Publications légales de l'avis d'enquête
- Annexe 4 : Procès-verbal de synthèse et réponses du porteur de projet

[illegible]

EP n° E26000096/31



ANNEXE 3 : PUBLICATIONS LEGALES DE L'AVIS D'ENQUETE

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNES DE CUD-FIAC-LAUTREC-MONTDRAGON

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CUD-FIAC-LAUTREC-MONTDRAGON

Par arrêté municipal, les Maires des communes de Cud-Fiac, Lautrec, Montdragon ont décidé d'ouvrir une enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement des communes.

A cet effet, M. CLÉMENT GIRAUD, ingénieur en chef, a été désigné par le Préfet du Tarn pour assister les Maires des communes concernées et M. ANTOINE JACQUES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur à l'appui.

Les intéressés se feront connaître, chaque mardi, de 14h à 18h, au 28 septembre 2024, aux points de contact suivants :

La Commission enquêteuse révisée de Mairie au point de contact suivant :

Mairie de CUD
Inscription : 27 août 2024 - 14h00-17h00
Dépense : 17 septembre 2024 - 14h00-17h00
Mairie de Fiac
Inscription : 27 août 2024 - 14h00-17h00
Dépense : 17 septembre 2024 - 14h00-17h00
Mairie de LAUTREC
Inscription : 24 août 2024 - 14h00-17h00
Dépense : 14 septembre 2024 - 14h00-17h00
Mairie de MONTDRAGON
Inscription : 24 août 2024 - 14h00-17h00
Dépense : 14 septembre 2024 - 14h00-17h00

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés ont le droit de déposer au siège d'assainissement des communes concernées, pendant les heures de bureau, des observations écrites ou orales.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

Mairie de Cud : 365 Route d'En Camille - 81510 Cud ou par mail : marie@cud.fr
Mairie de Fiac : 1 rue de l'Église 81506 Fiac ou par mail : marie@fiac.fr
Mairie de Lautrec : 30 rue du Mercadal - 81445 LAUTREC ou par mail : marie@lautrec.fr
Mairie de Montdragon : 1 place des Eaux 81445 Montdragon ou par mail : marie@montdragon.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront remis à la disposition du public dès qu'ils seront terminés.

Le Maire de Cud, Le Maire de Fiac, Le Maire de Lautrec, Le Maire de Montdragon

Thierry DAGUEN, Christian MONTAGNE, Jérôme AUCHINCLOSS, Thierry BLANCHET

La Dépêche du Midi les 07/08/2026 et 28/08/2026

46 | PETITES ANNONCES
Le Tarn Libre - 28 août 2024

ANNONCES LÉGALES

Vie des sociétés

A.S.P. - BERTHIAUD RICHARD
Secrétaire d'Association
en 2024 des Sociétés
ALB (Tarn)
Vice-Président
12, Boulevard Carnot
430 Montdragon
Inscription : 27 août 2024 - 14h00-17h00
Dépense : 17 septembre 2024 - 14h00-17h00

Clôtures

LES COURTES DE LA GASTRONOMIE
Société de Gastronomie
Inscription : 27 août 2024 - 14h00-17h00
Dépense : 17 septembre 2024 - 14h00-17h00

Enquêtes publiques

COMMUNE DE CUD-FIAC-LAUTREC-MONTDRAGON

Enquête publique sur la révision du zonage d'assainissement des communes de Cud-Fiac-Lautrec-Montdragon

Par arrêté municipal, les Maires des communes de Cud-Fiac, Lautrec, Montdragon ont décidé d'ouvrir une enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement des communes.

A cet effet, M. CLÉMENT GIRAUD, ingénieur en chef, a été désigné par le Préfet du Tarn pour assister les Maires des communes concernées et M. ANTOINE JACQUES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur à l'appui.

Les intéressés se feront connaître, chaque mardi, de 14h à 18h, au 28 septembre 2024, aux points de contact suivants :

La Commission enquêteuse révisée de Mairie au point de contact suivant :

Mairie de CUD
Inscription : 27 août 2024 - 14h00-17h00
Dépense : 17 septembre 2024 - 14h00-17h00
Mairie de Fiac
Inscription : 27 août 2024 - 14h00-17h00
Dépense : 17 septembre 2024 - 14h00-17h00
Mairie de LAUTREC
Inscription : 24 août 2024 - 14h00-17h00
Dépense : 14 septembre 2024 - 14h00-17h00
Mairie de MONTDRAGON
Inscription : 24 août 2024 - 14h00-17h00
Dépense : 14 septembre 2024 - 14h00-17h00

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés ont le droit de déposer au siège d'assainissement des communes concernées, pendant les heures de bureau, des observations écrites ou orales.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

Mairie de Cud : 365 Route d'En Camille - 81510 Cud ou par mail : marie@cud.fr
Mairie de Fiac : 1 rue de l'Église 81506 Fiac ou par mail : marie@fiac.fr
Mairie de Lautrec : 30 rue du Mercadal - 81445 LAUTREC ou par mail : marie@lautrec.fr
Mairie de Montdragon : 1 place des Eaux 81445 Montdragon ou par mail : marie@montdragon.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront remis à la disposition du public dès qu'ils seront terminés.

Le Maire de Cud, Le Maire de Fiac, Le Maire de Lautrec, Le Maire de Montdragon

Thierry DAGUEN, Christian MONTAGNE, Jérôme AUCHINCLOSS, Thierry BLANCHET

Le Tarn Libre les 07/08/2026 et 28/08/2026



ANNEXE 4 : PROCES-VERBAL DE SYNTHESE et REPONSES DU PORTEUR DE PROJET

1- Préambule

Ce procès-verbal a pour objet de présenter une synthèse des observations du public, ainsi que les éventuelles questions du commissaire enquêteur, dans le cadre de l'enquête publique ayant pour objet la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LAUTREC.

Cette présentation est destinée à recueillir les réponses de la maîtrise d'ouvrage aux questions du public et à celles du commissaire enquêteur.

Les contributions du public ont été collectées par plusieurs voies :

- Un registre papier mis à disposition du public au siège de l'enquête publique à la mairie de LAUTREC,
- 2 permanences « physiques » de 3 heures, assurées par le commissaire enquêteur, à LAUTREC le 24 août 2026 de 09h00 à 12h00 et le 14 septembre 2026 de 09h00 à 12h00,
- Une adresse électronique,
- Une adresse postale au siège de l'enquête, où il était possible d'adresser un courrier à l'attention du commissaire enquêteur.

Tout au long de l'enquête ces moyens d'expression ont pu être utilisés par le public.

L'enquête s'est déroulée normalement et réglementairement selon les modalités définies dans l'arrêté du 20 avril 2026, sur 25 jours consécutifs, sans incident à signaler et avec une très faible participation du public.

2- Méthodologie pour l'analyse des contributions du public

Les tableaux qui suivent page suivante listent le nombre de participation, selon les moyens mis en œuvre, ainsi que les observations recueillies au cours de l'enquête.

Seules les observations qui exprimaient des questions claires, justifiant une remontée vers la mairie de LAUTREC en charge du projet ont été retenues.

La provenance des contributions est précisée selon le code suivant, avec un n° d'ordre :

- **Reg** : Registre papier (Reg_{LAUTREC})
- **@** : Adresse électronique,
- **C** : Courrier

Le détail des contributions du public sera joint en annexe du rapport final et du présent PV de synthèse.

3- Conditions de déroulement de l'enquête

Les échanges avec les représentants de la mairie de LAUTREC rencontrés lors des différentes étapes de l'enquête publique ont été très fluides.

L'affichage de l'arrêté, de l'avis au public et les publications presse ont été réalisées, l'information du public est satisfaisante.

La salle pour la réception du public était adaptée.

Le registre mis à disposition du public a été signé par le commissaire enquêteur en début et fin de l'enquête publique.

4- Bilan de l'enquête publique

4-1- Commentaires généraux

Le public ne s'est pas manifesté tout au long de l'Enquête Publique. La fréquentation des 2 permanences a été nulle.

4-2- Bilans comptables

4-2-1- Bilan global des contributions pendant la durée de l'enquête publique par mode d'expression

	Registre (Reg _{LAUTREC})	Adressage électronique @	Courrier reçu à la mairie (C)	Total
Mairie de LAUTREC	0	0	0	0

4-2-2- Nombre d'observations identifiées

Une contribution peut contenir une ou plusieurs observations

	Registre (Reg _{LAUTREC})	Adressage électronique @	Courrier reçu à la mairie (C)	Total
Mairie de LAUTREC	0	0	0	0

5- Analyse des observations du public

5-1- Les observations portant sur la révision du zonage d'assainissement de la commune

Aucune observation du public n'a été formulée quel que soit le support proposé.

5-2- Les observations portant sur des sujets divers, (dont hors sujet)

Aucune observation du public n'a été formulée quel que soit le support proposé.

6- Questions du commissaire enquêteur

- La cartographie de l'aptitude des sols à recevoir un assainissement non collectif est essentielle pour garantir la conformité réglementaire et la protection de l'environnement.

Q1_{CE} : Une étude sur l'aptitude des sols à l'accueil d'un ANC à l'échelle de la commune de LAUTREC a-t-elle été menée par la CCLPA ?

Réponse du porteur de projet :

Une étude de l'aptitude des sols à recevoir un assainissement non collectif à l'échelle de la commune de Lautrec a bien été réalisée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en 2024.

Q2_{CE} : La CCLPA (SPANC) a-t-elle mis en place un programme de résorption de l'ANC non conforme sur la commune de LAUTREC ? si oui, quels en sont les objectifs ?

Réponse du porteur de projet :

La Communauté de Communes n'a pas mis en place de programme spécifique de résorption de l'assainissement non conforme sur la commune. Le SPANC contrôle l'ensemble des dispositifs d'assainissement non collectif sur la commune et émet des rapports de conformité fixant, en cas de non-conformité, les prescriptions ou bien obligations de travaux pour mise aux normes ainsi que les délais de réalisations de ces derniers.

- Le curage d'une lagune est une opération essentielle pour son bon fonctionnement. Au cours du temps les boues du traitement biologique s'accumulent et peuvent réduire la capacité de traitement du bassin. A priori la dernière opération de curage remonte à 10 ans (voir le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 juin 2016).

Q3_{CE} : Dans le cadre de la maintenance du bassin de lagunage, est-il programmé une opération de curage de la lagune à court ou moyen terme ?

Réponse du porteur de projet :

La commune n'a pas envisagé à court ou moyen terme une opération de curage de la lagune.

7- Conclusion

Conformément au code de l'environnement, le maître d'ouvrage dispose d'un délai de 15 jours pour adresser ses réponses et commentaires au commissaire enquêteur.

Le présent document ayant été remis - après accord de la mairie de LAUTREC bénéficiaire de l'enquête publique - par voie dématérialisée à la mairie le 28 septembre 2026, **le délai de retour est fixé au 12 octobre 2026.**

Fait à Albi, le 28 septembre 2026

Fait à Lautrec le 7 octobre 2026

Signé le commissaire enquêteur



Georges CUYSSOT

Le Maire, Thierry DAGUZAN

